

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE

TABLEAU DES COTISATIONS PRÉVOYANCE

Personnel non cadre

Au 1^{er} janvier 2014, le taux global de cotisation des garanties non cadres est de **1,03 % du salaire brut** réparti pour 1/3 à la charge du salarié et pour 2/3 à la charge de l'employeur.

	PART EMPLOYEUR*	PART SALARIÉ*
Décès	0,25 %	0,06 %
Incapacité de travail	0,10 %	0,02 %
Invalidité	0,02 %	0,01 %
Incapacité de travail	-	0,243 %
Invalidité	0,327 %	-
Total	0,697 %	0,333 %

* exprimée en pourcentage du salaire brut TA-TB.